

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie . 1^o série . Titre III, manoeuvre, Service des pièces des unités tractées armées du matériel de 105 long, Mle 1936 S. à frein de bouche et Mle 1936 S. R. [ART. 108]

Adresse bibliographique : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Description matérielle : 1 vol. (XII-67 p.) : pl. h. t. ; 27 cm

Autre variante du titre : [Manoeuvre.]

[Service des pièces des unités tractées armées du matériel de 105 long, Mle 1936 S. à frein de bouche et Mle 1936 S. R. [ART. 108].]

Sujet(s) : ART 108

Artillerie, Unités tractées de 105 long, Service des pièces